

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR UN INSTITUT PATHOLOGIQUE, A LAUSANNE

1^{er} prix : M. Marcel Mayor.

Plans. — 1 : 800.

(Suite de la page 217)

3^e prix, projet « In Vitro » : MM. Alf. Schorp et Paul Bour-noud, architectes à Montreux ;

4^e prix, projet « Organisme » : M. B. Meylan, architecte à Lausanne.

Malgré la valeur des projets primés, le jury n'en a pas trouvé un qui puisse être recommandé pour l'exécution. Le projet primé en premier rang paraît toutefois digne d'être étudié plus à fond.

DIVERS

Faut-il encourager nos jeunes ingénieurs et techniciens à se rendre à l'étranger ?

(Communiqué.) Il y aura bientôt deux ans que le Service technique suisse de placement (S. T. S.), à Zurich (Tiefenhöfe 11), a entrepris, avec l'appui de la Société suisse des constructeurs de machines, d'aider les jeunes techniciens et ingénieurs suisses qui désiraient améliorer leurs connaissances professionnelles et linguistiques, à trouver des places en pays d'outre-mer.

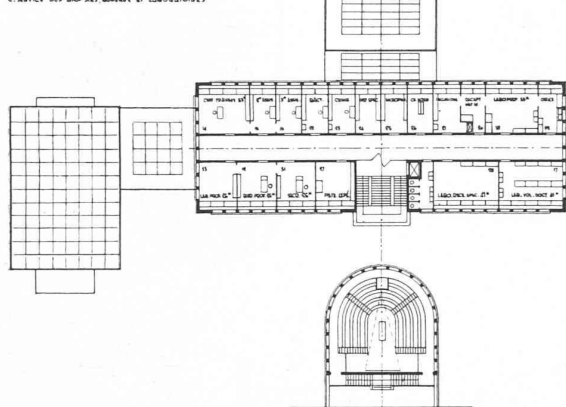
Grâce à l'organisation minutieuse de cette action par le S. T. S., et au dévouement et à l'énergie de quelques Suisses d'outre-mer, le résultat de celle-ci a dépassé les prévisions les plus optimistes. En effet, plus de 70 jeunes gens ont pu être placés et occupent aujourd'hui des situations qui, pour la plupart, dépassent les prévisions des candidats. Il est vrai qu'entretemps une forte diminution des offres et demandes d'emplois est intervenue, ce qui doit être attribué, d'une part à une rétrogradation de la marche des affaires dans certains pays d'outre-mer, et d'autre part à l'amélioration de la situation de l'industrie suisse. Il est toutefois certain que, dans un avenir prochain, cet état de choses subira de nouveau certains changements, de sorte que la question du placement de personnel technique à l'étranger redeviendra alors plus actuelle. Il s'agira alors d'examiner s'il est vraiment opportun d'encourager ceux de nos jeunes gens dont l'instruction technique a été solidement étayée, à accepter des places dans les pays d'outre-mer.

Il suffit, cependant, de se souvenir du contingent important de jeunes Suisses qui émigraient chaque année, alors que le monde entier nous était ouvert, pour donner à cette question une réponse affirmative. Le nombre de nos jeunes concitoyens placés en pays d'outre-mer, grâce à l'action lancée par le S. T. S., ne constitue, par exemple, qu'une petite fraction de ceux qui, autrefois, se rendaient à l'étranger tout naturellement, de leur propre initiative.

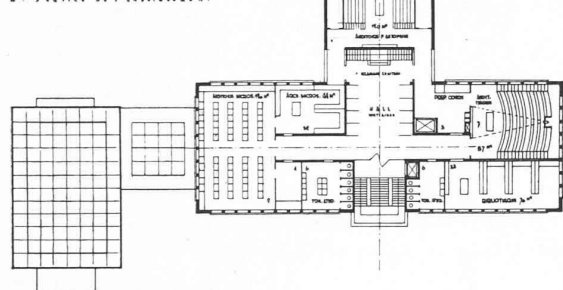
Eu égard aux difficultés que la plupart des pays ont opposées à ceux qui voudraient s'y rendre pour y exercer leur profession, il est donc de bonne politique de soutenir notre jeune génération technique dans sa lutte pour briser les barrières étroites qui la contraignent à se confiner dans notre petit pays, car les conséquences de l'état de choses actuel se font sentir déjà de bien désagréable façon. Si les frontières restent encore fermées longtemps à nos jeunes compatriotes, le manque de possibilités d'aller perfectionner à l'étranger leurs connaissances linguistiques et professionnelles aura des suites encore plus fâcheuses avec le temps.

Mais l'action du S. T. S. veut aussi contribuer à faire repourvoir, par des Suisses capables, des postes enviables à l'étranger. Un certain pourcentage des jeunes gens placés au-

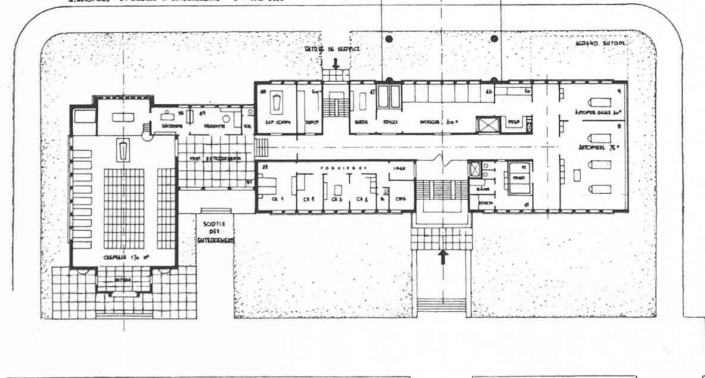
PLAN DU DEUXIEME ETAGE
C: SERVICE DES BIOPSES, QUAIET ET LABORATOIRES



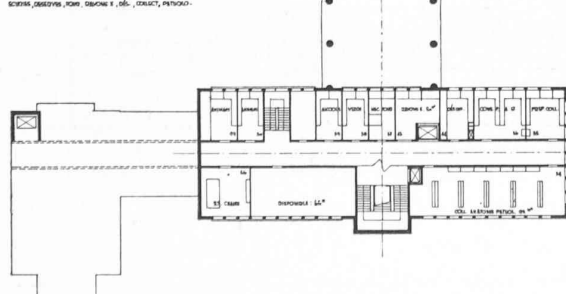
PLAN DU PREMIER ETAGE
A: SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT



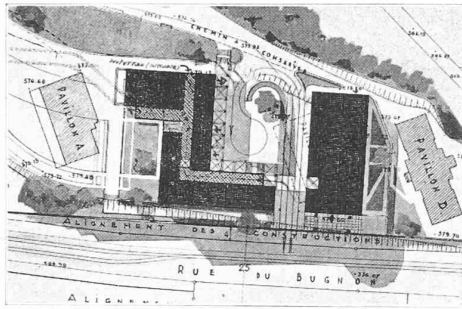
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
B: SERPENTES - D: MUSEE ET ENTREE - E: COUPELLE



PLAN DU SOUS-SOL
F: SERPENTES, MUSEE, D'ENTREE, D'ENTREE, D'ENTREE



CONCOURS POUR UN INSTITUT PATHOLOGIQUE, A LAUSANNE



Plan de situation. — 1 : 2000.

II^e prix :

projet « Rerum cognoscere causas »,
de M. A. Chappuis, architecte,
à Vevey.

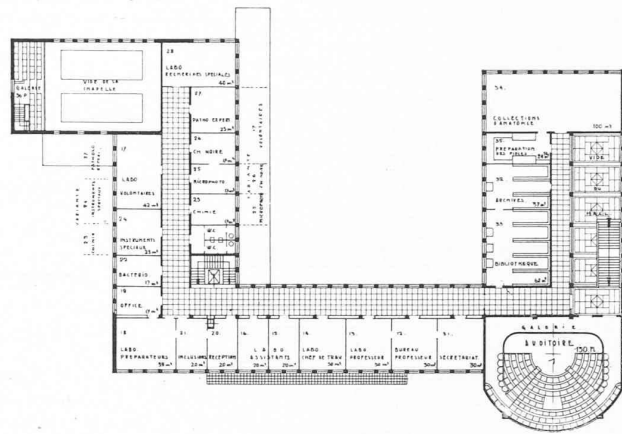


Jugement du jury :

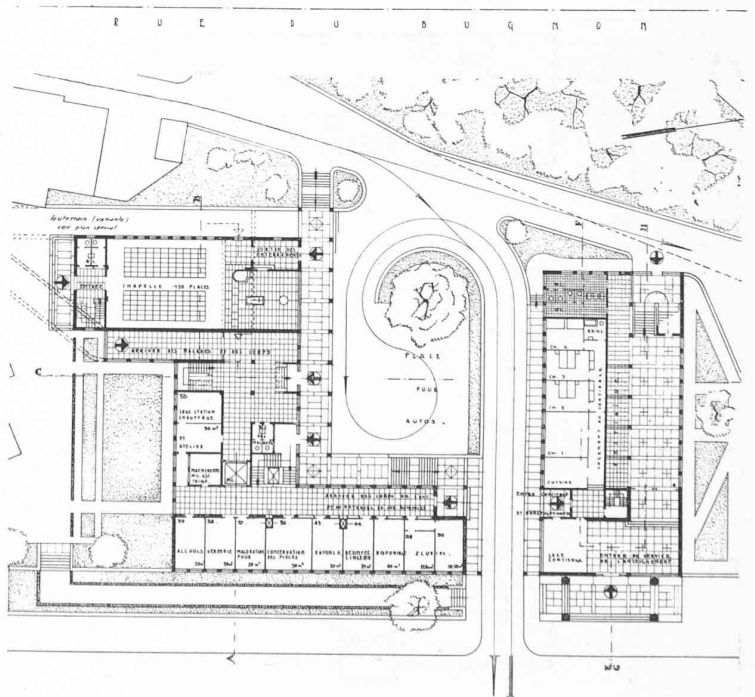
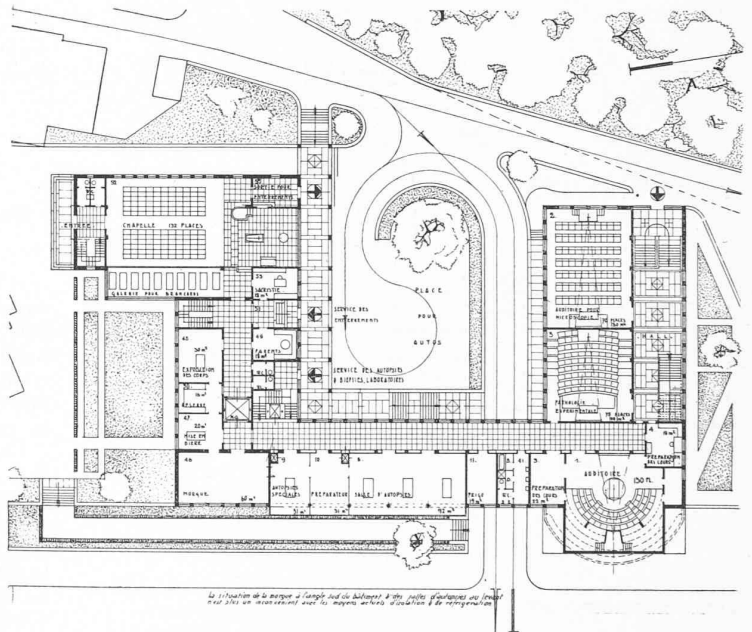
Très bon projet largement compris. Architecture intéressante, bon dégagement permettant le transport facile des corps. Tout est bien à sa place, sauf les locaux d'autopsie et la morgue qui ne devraient pas être à l'est. Composition trop grandiose de la cour pour autos. Cube malheureusement très considérable.

aujourd'hui à l'étranger et qui ont l'intention de s'y établir, arriveront certainement, un jour, à occuper aussi des situations importantes, entrant ainsi dans les traces des pionniers suisses qui, comme l'expérience l'a démontré, rendent à la renommée universelle de la technique suisse les plus grands services. Il serait donc de mauvaise politique de vouloir, à cause de la recrudescence momentanée du degré d'occupation en Suisse, chercher à empêcher nos jeunes concitoyens d'émigrer, comme cela était de coutume à l'époque, à destination des pays qui offrent encore certaines possibilités d'y tenter leurs chances.

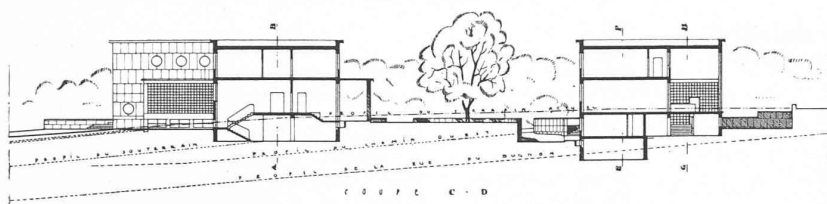
Le S. T. S. ayant élargi définitivement son champ d'action à la recherche de places à l'étranger et en particulier dans les pays d'outre-mer, continue à s'occuper du recrutement de jeunes gens fermement décidés à se rendre dans un pays d'outre-mer pour y trouver de l'occupation. Il ne peut toutefois prendre en considération que les offres de célibataires très capables, possédant toutes les connaissances théoriques et pratiques de leur profession et ne dépassant pas 30 à 32 ans, qui ont la ferme intention d'émigrer outre-mer et le prouvent en se mettant immédiatement à une étude sérieuse des langues anglaise et espagnole, en particulier. Nos jeunes compatriotes qui croient pouvoir remplir ces conditions sont priés de s'annoncer au Service technique suisse de placement, Tiefenhöfe 11, à Zurich. Celui-ci fera, comme jusqu'ici, un triage serré des demandes présentées, afin de pouvoir garantir aux



1^{er} étage.
1 : 800

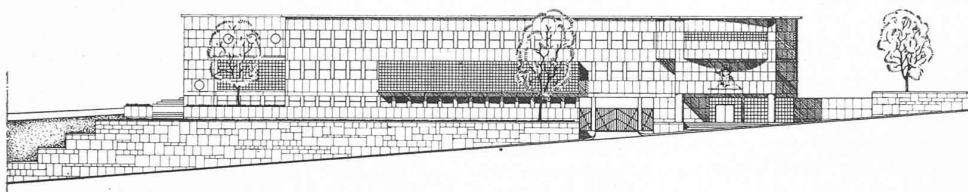


Rez-de-chaussée inférieur et supérieur. — 1 : 8



CONCOURS
POUR UN INSTITUT PATHOLOGIQUE,
A LAUSANNE

II^e prix : M. A. Chappuis.



Coupe
et façade sur la rue du Bugnon.
1 : 890.

citoyens suisses de bonne volonté qui l'aident, en pays d'outre-mer, à réaliser ses intentions, que les jeunes gens dont les offres leur seront soumises pour les prochaines vacances à repourvoir, sont vraiment qualifiés et dignes d'être recommandés sous tous les rapports. Le S. T. S. se met très volontiers à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le.

**L'épuration des eaux
à la saison internationale de l'eau.**

Les particularités, les dispositifs mis en œuvre pour réaliser et contrôler l'épuration des eaux feront l'objet des 4 sections de la classe 10 de l'*Exposition internationale de la technique de l'eau* qui aura lieu à Liège (Belgique) de mai à novembre 1939. Celles-ci groupent ce qui est relatif aux traitements suivants : 1. épuration des eaux usées en général ; 2. épuration des eaux destinées aux emplois industriels, d'hygiène et d'agrément ; 3. épuration des eaux en vue de leur alimentation comme boisson ; 4. préparation de l'eau distillée.

Le Commissaire de la Classe 10 est M. Thiriar, ingénieur, directeur du Service des Eaux de la Ville de Liège (Belgique).

**SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES**

Normalisation des bois de construction.

À la suite des conférences sur « le Bois » organisées ce printemps par notre Société et dont le *Bulletin technique de la Suisse romande* a publié un compte rendu dans son numéro du 21 mai 1938, une commission fut nommée, sur la proposition de M. Grivat, chef du Service cantonal des forêts, dans le but d'établir une normalisation des bois de construction. Cette normalisation doit permettre aux producteurs de constituer des stocks de bois profilés permettant la fourniture, en temps utile, aux constructeurs de bois, secs et dimensionnés convenablement.

La commission nommée à cet effet, présidée par M. Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne, a terminé ses travaux. Dans une assemblée générale présidée par M. F. Chenaux, ingénieur, les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des archi-

tectes ont approuvé les conclusions de cette commission. Nous jugeons opportun de donner ici le texte du rapport de ladite commission. Il est, en effet, de toute nécessité que les membres de notre Société se basent dorénavant, pour établir leurs projets et cahiers des charges, sur les termes et les chiffres de l'accord intervenu entre les représentants des divers groupements ayant pris part à l'élaboration de ces normes.

**Rapport de la Commission nommée pour l'étude de la
normalisation des bois de construction.**

La Commission était composée de :

1. Quatre délégués de la *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* :

MM. Thévenaz et Pilet, architectes,
M. le professeur Hubner,
M. Tschumy, ingénieur.

2. De M. Grivaz, chef du *Service des forêts de l'Etat de Vaud*, assisté de M. Ruffy, ingénieur-forestier.

3. De M. Gonet, directeur de l'*Association forestière vaudoise*.

4. De deux délégués de la corporation des *propriétaires de scieries* : MM. Genillard et Moret.

5. De deux délégués de la *Fédération vaudoise des Entrepreneurs* : MM. Pillionel et Wyssbrod, maîtres-charpentiers.

6. De deux délégués de la *Fédération romande des maîtres-menuisiers et ébénistes* : MM. Maquelin, secrétaire, et M. Cuenet, maître-menuisier.

Tous les membres de la Commission ont reconnu la *nécessité de normaliser les dimensions des bois de construction pour permettre aux scieries de faire des bois secs*.

Les dimensions normalisées suivantes ont été adoptées par la Commission à l'unanimité.

BOIS DE CHARPENTE

Section normale des bois.

Petites sections.

Épaisseur : 6, 8, 10, 12 cm.

Hauteur indéterminée, au gré du constructeur.

Longueurs : 3 à 6 m, avec échelonnement de 25 cm, soit 3,00 m ; 3,25 m ; 3,50 m ; etc.

Grandes sections.

Épaisseur : 12, 14, 16 et 18 cm.

Hauteur indéterminée, au gré du constructeur.

Longueurs : 6 à 10 m, avec échelonnement de 50 cm, soit 6,00 m ; 6,50 m ; 7,00 m, etc.

Lambourdes (charpentes et parquets) : 27/40 ; 27/60 ; 27/70 mm.
Lattes à tuiles : 27/35 mm.